

- 3 JAN. 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 18 décembre 2013

L'an deux mille treize et **le dix-huit décembre**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE Maire.

Etaient présents : MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Lucien LAFONTAINE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Joseph Armand BRAY, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Marie-Louise BROCHE, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : MM. Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Elise JEAN-BAPTISTE, Théodore HENRI, Chantal LAPERDRIS, Eric JULTAT.

Procuration : MM. Elise JEAN-BAPTISTE, Chantal LAPERDRIS, Eric JULTAT ont respectivement donné procuration à MM. Luc CLEMENTE, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE et Marilyne MARMOT-CHAUVET.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	26
		Dont procurations 03
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
26	00	00

Date de la convocation

12/12/2013

Date d'affichage

12/12/2013

Objet de la Délibération

FINANCES

Subvention**CLUB DE KAYAK DE MADIANA****Président de Séance :**

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Maurice JOSEPH-MONROSE

DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB KAYAK DE MADIANA

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Marie GARON – 2ème Adjoint au Maire, informe l'assemblée que par courrier en date du 19 novembre 2013, le Club de Kayak de Madiana sollicite auprès de la ville une subvention de mille cinq cent euros (1500 €), afin de cofinancer l'achat de cinq (05) kayaks, destinés à améliorer l'accueil de ses membres et mettre en place un projet pédagogique destiné à sensibiliser les plus jeunes au respect de notre environnement (mangrove, littoral).

La Commission des Affaires Sportives et la Commission Finances ont respectivement émis un avis favorable les 10 et 16 décembre 2013.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Marie GARON après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'allouer une subvention d'un montant de mille cinq cents euros (1 500 €) à l'association CLUB KAYAK DE MADIANA ;**
 - **d'imputer cette somme au budget communal.**
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le **27 DEC. 2013**

Le Maire



Euc CLEMENTE